

Maternelle Amaury Duval
Compte rendu du conseil d'école
13 février 2009

Présents

Équipe enseignante : Mmes Bayiha, Bonnard, Petitfour et Guillaumin, Porta, M. Auer et Bloret

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bidet, Bogdanoff, Bouet et M Sarrade titulaires FCPE
Mmes Breney et Perret titulaires PEEP
Mme Guedjali suppléante FCPE
Mmes Dalle et Da Costa suppléantes PEEP

Représentante de la mairie : Mme Cadoret

La séance est ouverte à 18h45

Règlement intérieur

Rappel des horaires de l'école : Les portes sont ouvertes de 8h20 à 8h40, ce qui signifie que les parents doivent avoir quitté l'école à 8h40. Un mot a été rédigé par l'équipe enseignante et remis aux parents retardataires pour expliquer le rôle de l'accueil du matin, plus particulièrement en petite section. On ne "laisse" pas son enfant, on l'accompagne, on lui dit au revoir, il est confié à l'enseignant et passe du statut d'enfant à celui d'élève en intégrant le groupe classe.

Principe d'assiduité : L'école maternelle n'est pas obligatoire, mais si le choix est fait d'y inscrire son enfant, l'assiduité le devient. Des sanctions existent, qui vont du simple rappel de la loi à la radiation, en passant par la convocation du directeur et l'information à l'inspection académique, et pouvant aller jusqu'à la suppression des allocations familiales ! Sur un plan plus pédagogique, un enfant qui ne vient pas régulièrement en classe ne se sent pas intégré et cela peut nuire à sa scolarité.

Justification des absences : Toute absence d'un enfant doit être justifiée, par un mot de votre main pour une absence de moins de trois jours et par un certificat médical au-delà. La politesse voudrait que les enseignants soient prévenus des absences, par une lettre, un appel téléphonique... Au retour d'une maladie contagieuse (varicelle, gastro-entérite, angine...) un certificat de non contagion doit être présenté.

Demandes et questions liées à la mairie

Problèmes de canalisations : Depuis la rentrée du 5 janvier 2009, du fait des températures extérieures basses, les canalisations de l'école ont gelé et ont été "détériorées". Seuls 5 WC étaient dès lors en état de marche pour les 153 enfants de l'école et 1 WC adulte pour le personnel. Une réparation partielle a eu lieu mais l'ensemble des sanitaires situé à l'étage n'est toujours pas remis en service (75 enfants concernés). Le personnel de service déplace des seaux d'eau pour laver les locaux et le matériel depuis 6 semaines ! Les enfants de petite section à l'étage qui désirent se rendre aux toilettes doivent parcourir 100 mètres, le linge est envoyé dans une autre école pour être lavé, les enfants mangent avec des serviettes en papier autour du cou le midi ce qui est inefficace. La représentante de la mairie annonce que des travaux sur les canalisations auront lieu dès les vacances de février.

Entretien de la cour : Il n'y a pas de garçon de cour affecté à l'école, ce sont les enseignants qui prennent en charge ce travail. Compte tenu d'un problème de conception les eaux de pluie stagnent dans la cour. et il faut nettoyer quasi quotidiennement pour éviter que les enfants ne soient trempés : passer le balai et la raclette pour chasser l'eau et les saletés d'un bout à l'autre de la cour.

Le conseil d'école demande à la mairie qu'un garçon de cour soit affecté à l'école.

Mobilité des personnels de service : Nous avons appris de façon non officielle que la mairie a demandé à du personnel de service de l'école, sans en tenir informer le directeur, de se rendre trois fois par jour à l'école Queneau pour y nettoyer les WC. Cette nouvelle tâche est à effectuer en plus des tâches habituelles. Cette situation est inacceptable pour l'ensemble du conseil d'école.

La représentante de la mairie n'était pas au courant de ces agissements et il lui est demandé de mettre un terme immédiatement à ces tâches supplémentaires.

Chutes de matériel : Extincteurs et radiateurs se décrochent régulièrement des murs. Les sites sont mis en sécurité par les enseignants, en attendant plusieurs semaines les réparations provisoires. Un extincteur est depuis la rentrée "rangé" dans la bibliothèque, hors de portée des

enfants mais aussi pas à sa place en cas de besoin.

La représentante de la mairie précise que dans le cadre de l'achat des modules, une remise en état de l'ensemble des locaux sera effectuée.

Accès à l'eau chaude : Dans les salles d'eau (lorsqu'elles peuvent fonctionner), tous les robinets sont munis d'un volant d'eau froide et d'un volant d'eau chaude. Or il n'existe aucune protection sinon la vigilance des enseignants et des personnels de service pour éviter qu'un enfant n'ouvre l'eau chaude dont la température est extrêmement élevée et ne se brûle. Il est demandé de baisser la température de l'eau chaude et d'interdire l'accès aux volants d'eau chaude aux enfants.

Stockage du matériel : Les modules de l'école sont prévus pour accueillir 5 classes. Or en plus des classes, le centre de loisirs a également ses locaux dans les modules. Il en résulte un manque criant de place pour entreposer le matériel de papeterie, les outils pédagogiques et les accessoires de motricité. L'équipe enseignante déclare que l'école est prévue pour accueillir 5 classes et cela dans des conditions acceptables mais pas si un centre de loisirs est hébergé dans ces mêmes locaux, avec son mobilier, son matériel...

Issue de secours : L'issue de secours des classes de l'étage n'est pas entretenue. Du fait du problème d'eau stagnante et des saletés qui s'accumulent, une couche extrêmement glissante est présente en permanence et rend cette issue de sécurité inconfortable et dangereuse. Le plombier intervenant suite aux problèmes de gel s'est fait une entorse en glissant à cet endroit !

Bibliothèque Centre de Documentation de l'école : L'intérêt de la BCD est reconnu par l'ensemble de la communauté éducative. Du fait de la sur-utilisation des locaux, ce lieu n'existe que parce que les enseignants y tiennent et se forcent à l'utiliser. Aujourd'hui cette BCD sert également de salle vidéo, de salle de centre de loisirs, de vestiaire pour une classe et de salle de repos pour les élèves de moyenne section. Son utilisation en est rendu extrêmement difficile, pour l'équipe éducative et plus encore pour les enfants.

Salle de motricité : Le hall d'accueil, multi-usages également, sert de salle de centre de loisirs, de hall d'accueil, de vestiaire pour une classe et pour le centre de loisirs et "accessoirement" de salle de motricité. Compte tenu de l'éloignement du gymnase M. Arnoux pour les petites sections et de l'absence de matériel au gymnase de la piscine, c'est la seule salle qui permet de faire des parcours, des jeux avec matériel, des rondes et jeux dansés. Toutefois son utilisation entre 8h30 et 11h20, signifie qu'il faut systématiquement installer et ranger tout le matériel avec les élèves qui attendent sagement assis que les enseignants aient fini et qui ampute d'autant les séances de motricité.

Grilles de protection rue Amaury Duval : Des grilles amovibles ont été installées rue Amaury Duval pour éviter que les enfants sortant de l'école ne se retrouvent directement dans la rue tout en permettant le déchargement des repas le matin, mais il n'y a pas de personnel de service affecté à leurs mise en place. Elles sont donc toujours stockées à côté de l'entrée.

Pérennité de la 6^{ème} classe : Vu les effectifs actuels entraînant pour l'an prochain 4 classes et demi déjà complètes uniquement avec les petits et les moyens qui iront en moyenne et grande section, la question de la pérennité de la sixième est posée. Il nous est répondu que la sixième classe n'est pas remise en cause pour l'année scolaire 2009-2010. La FCPE fait remarquer à la représentante de la mairie que l'on venait de faire le constat d'un réel problème de fonctionnement dans cette configuration.

Réponse aux propos tenus lors du conseil municipal du 17/12/2008 : Il a été affirmé à l'occasion dudit conseil municipal que "les enseignants [de l'école Amaury Duval] sont satisfaits de cet équipement". Les enseignants ont interpellé la mairie pour faire savoir qu'ils n'avaient pas été consultés sur le sujet et qu'ils étaient très désagréablement surpris que quelqu'un parle en leurs noms, d'autant que leurs avis n'est pas aussi positif que laisse penser cette affirmation. Un courrier adressé au maire est affiché dans le panneau à l'entrée de l'école.

Achat des modules : La FCPE interroge la mairie sur l'achat des modules (date, conséquences, remise en état...) Il est répondu que le vote a eu lieu quant au principe mais que l'achat n'aura lieu qu'après le vote du budget municipal qui aura lieu en mars prochain. A cette occasion, une remise en état complète des modules sera réalisée par l'actuel propriétaire avant cession des locaux à la mairie et dès lors, il sera plus aisé d'effectuer l'entretien et les réparations. La FCPE demande qu'une liste répertoriant l'ensemble des travaux à réaliser soit communiquée aux

services techniques de la mairie pour une remise en état des plus complète.

Travaux de l'école Queneau, de l'impact sur la maternelle et de la responsabilité sur le contrôle d'accès : La circulation des matériels et des engins aura lieu exclusivement pendant les vacances scolaires et les mercredis. Seuls les ouvriers circuleront en dehors des créneaux d'ouverture des portes. Un contact direct entre le directeur et le chef de chantier est assuré pour toute question ou remarque. Les enseignants ne peuvent envisager que pendant une période scolaire des véhicules de chantier traversent la cour. Le contrôle d'accès au chantier n'est pas de la responsabilité du directeur mais des services de la mairie.

Suivi des travaux

Infiltrations du plafond : il existe toujours des infiltrations, notamment dans la classe de Stéphane.

Écoulement d'eau entre la structure et le bardage : les infiltrations ont toujours lieu, et même au niveau du perron de l'école

Eau stagnante au niveau du perron et de la cour : l'eau ne s'évacue toujours pas autour du perron et ce sont toujours les enseignants qui nettoient quotidiennement pour éviter que les enfants ne soient trempés

Écoulements des eaux au niveau de la sortie de secours : rien n'a été fait et la sortie de secours est dangereuse du fait de l'eau stagnante, le sol est sale et glissant.

Coopérative scolaire

Le solde actuel est de 3.726,49 euros

Principales dépenses		Principales recettes	
666 €	Théâtre de marionnettes BLIN pour les 6 classes	1.045,80 €	Photos (3.486 € collectés – 2.440,20€ reversés)
130 €	Musée de La Poste pour les MS/GS et GS	2.249 €	Dons coopérative 2 ^{ème} trimestre
550 €	Compagnie <i>La Virgule</i> pour le spectacle "Voyage aux quatre vents"		
166,95 €	Affiliation à l'OCCE		

Vie de l'école

ATSEM : Il n'y a plus qu'une seule ATSEM dans la classe de David (PS/MS).

Carnaval : le carnaval de l'école a lieu le lundi 9 mars. Les familles sont invitées à déguiser leur(s) enfant(s), et à apporter quelques victuailles pour garnir notre buffet. Le samedi matin n'étant plus travaillé, il n'était pas possible d'organiser un défilé dans les rues du voisinage, aux côtés des parents.

Projet d'école : Le projet d'école sur le jardinage est clos cette année et laisse place pour quatre ans à un nouveau projet autour des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). Il existe déjà un site internet d'école relatant la vie dans l'école, la BCD est informatisée pour le prêt de livres, des ordinateurs sont mis à disposition dans certaines classes grâce à la générosité de certains parents, un podcast a été réalisé par les élèves... Il est demandé à la mairie, dans le cadre de ce projet d'école, à ce qu'une liaison Internet soit prévue dans chaque classe. La représentante de la mairie annonce que dès les vacances de février, un accès Internet sera disponible dans le bureau du périscolaire et dans la BCD de l'école.

Classe transplantée : les classes de MS/GS et de GS partent en classe transplantée du 25/05/2009 au 29/05/2009. Une réunion d'information avec le représentant du prestataire du séjour a déjà eu lieu. Les parents inquiets ont pu être rassurés, les parents rassurés confortés dans leur confiance...

Projets Christelle :

-Projet Correspondance sur le thème « L'Art dans la correspondance » avec une classe de GS de

l'école Arc-en-Ciel de Châtillon. Les enfants des deux classes s'envoient des « cadeaux » pour transmettre leur message. Pour le moment, les MS/GS ont réalisé : un « beau » livre de présentation, une carte de vœux géante, des dessins de la maîtresse Audrey d'après sa description, une lettre d'invitation pour convier les correspondants à venir manger la galette, un atelier cuisine (journée du jeudi 5 février), un set de table, présents offerts lors de leur visite du vendredi 6 février. Le projet se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire.

-Projet mini tennis : la classe bénéficiera d'un stage de 6 séances de 2X 45mn tous les mardis matins, du 5 mai au 16 juin [sauf la semaine du séjour].

-Projet artistique : il s'agit d'un projet en Arts visuels couvrant l'année, de septembre aux vacances de Pâques. Il se greffe sur deux appels à projets :

1-un projet départemental « Traverses 92 » dont le thème, cette année, est « Ailleurs...autrement ? » et qui va permettre le financement d'une artiste auteur -illustrateur qui viendra travailler avec les enfants de MS/GS dans le but de réaliser une création artistique en volume à partir de cartons et papiers collés. Ces 8 séances de 3h chacune auront lieu principalement le mardi et vendredi après-midi, de 13h30 à 16h30, de mars aux vacances de Printemps. La visite de l'atelier de l'artiste Aurélia Moynot aura lieu le vendredi 6 mars. Le calendrier des autres séances sera le suivant : V.13/03, M.17/03, V.20/03, J.26/03, M.31/03, V.03/04, M. 07/04,V.10/04.

2-La sculpture réalisée sera exposée dans le cadre du 2eme projet, projet de circonscription « Pousses d'Art » dont la thématique est sur le collage. Les classes participant à ce projet bénéficient de conférences et de visites de musées (Beaubourg, Salon de Montrouge).

Ce projet engage les classes à une restitution en fin d'année, qui sera exposée à la médiathèque de Montrouge.

Projet musique : l'association des "musicoliers" a déposé le bilan mais une autre association a pris le relais. L'activité de musique en direction des élèves a donc toujours lieu et ce seront les petits qui en bénéficieront cette année dès le retour des vacances de février. Les modalités sont encore à définir car les informations viennent tout juste d'être connues.

Kermesse : Cette année en lieu et place de la kermesse, un spectacle sera présenté aux parents, conjointement avec le centre de loisirs du matin et du soir : décors, costumes, chorégraphies... Nous demandons à la mairie de bien vouloir se renseigner pour savoir si une salle serait éventuellement disponible le 27/06/2009, l'espace Colucci étant indisponible. Nous faisons mention de la salle "la Distillerie".

Piscine : la piscine ouvre ses portes pendant les vacances de février, les créneaux sont, pour les élèves de MS/GS le jeudi après midi et pour les élèves de GS le mardi après midi pour 6 semaines à compter du 07/04/2009.

Questions diverses

Livrets scolaires : Les livrets scolaires ont été remis aux enfants de moyenne et de grande section avant les vacances de février. Il est rappelé que si le livret est remis deux fois dans l'année (en février en en juin) aux élèves de MS et de GS, en petite section, il n'est remis qu'une seule fois, en juin.

Guide de l'école maternelle : Un guide de l'école élémentaire a été édité par l'éducation nationale, et distribué en début d'année à toutes les familles dont un enfant fréquente les classes élémentaires. En maternelle, rien n'était officiellement prévu, même si l'AGEEM (Association générale des enseignants dans les écoles et classes maternelles publiques) les avait créé un "guide à l'usage des parents". Aujourd'hui, l'éducation nationale a repris pour elle ce document et l'a fait distribuer à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent la maternelle...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.